



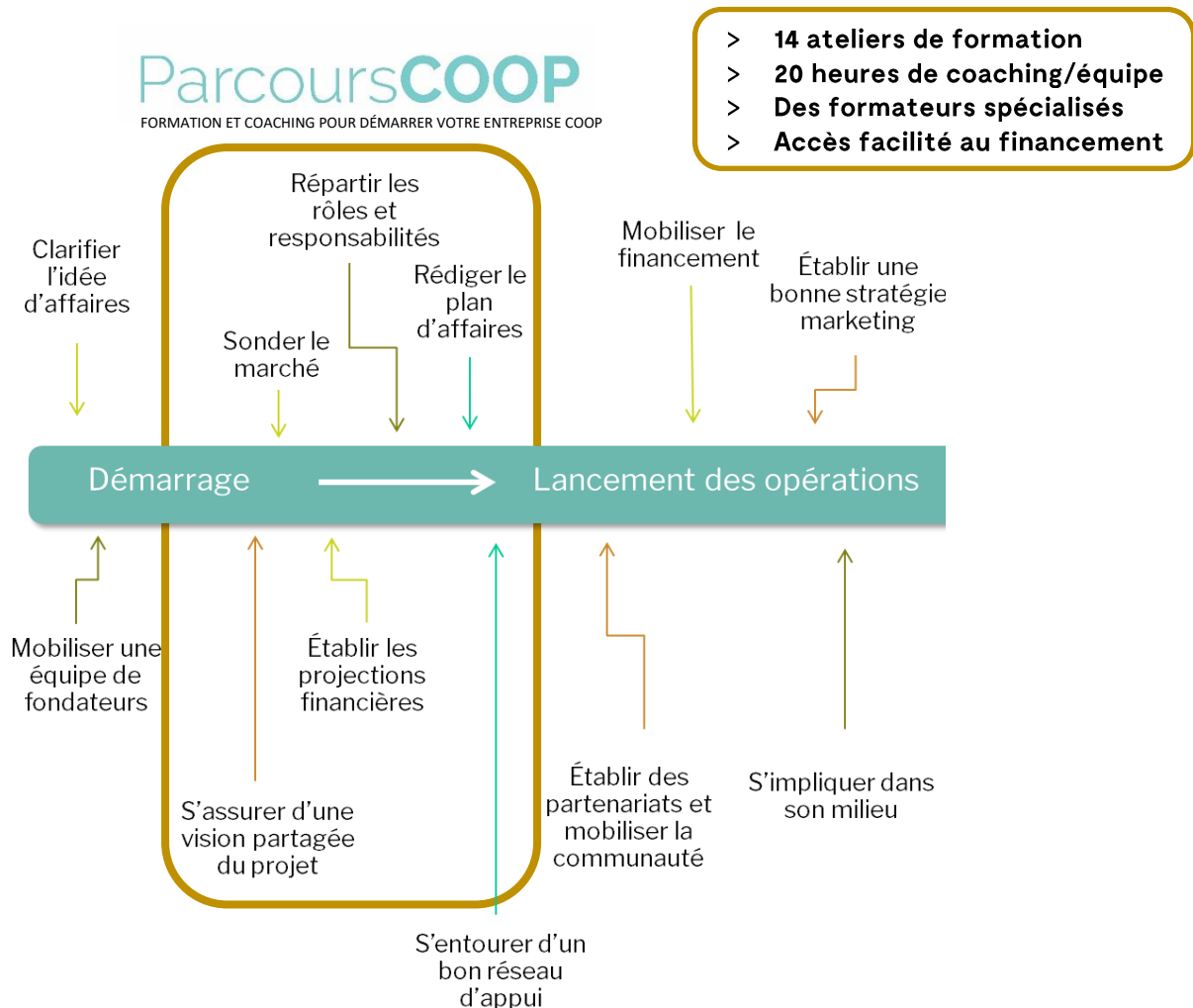
Processus d'inscription au Parcours COOP

Qu'est-ce que le Parcours COOP et quand le suivre?

Le Parcours COOP est conçu pour amener les groupes à faire une réflexion stratégique sur leur projet et réaliser la rédaction d'un plan d'affaires.

Le Parcours COOP s'adresse principalement à des groupes en phase de démarrage (c'est-à-dire, avant le lancement des opérations). Toutefois, des coopératives ayant déjà lancé leurs activités économiques mais désirant prendre un pas de recul et mieux planifier leur développement peuvent aussi y trouver leur compte. Le plan stratégique n'en sera que plus précis et réaliste.

Le Parcours COOP permet également à des travailleurs désirant acquérir l'entreprise qui les emploie de faire un plan stratégique de relance visant le transfert de propriété et le développement de l'entreprise sous forme coop.





Combien d'heures faut-il investir

Outre la participation aux ateliers de formation, l'implication des groupes est estimée entre 3 et 7 heures par semaine. Ainsi chaque semaine, le groupe pourra rédiger une portion du plan d'affaires pour disposer au terme du Parcours COOP d'un plan d'affaires complet prêt à présenter aux financiers.

Pour arriver à une rédaction de plan d'affaires complète en 4 mois seulement, il faut pouvoir respecter ce rythme soutenu tout au long du Parcours.

Le coût

Bien que le programme ait une valeur d'environ 5 000\$, le frais chargé aux équipes est de **650\$+tx**. Le coût chargé à l'équipe de promoteur est possible grâce à une entente avec la Ville de Montréal, Desjardins, Emploi-Québec et le MEI/CQCM.

Le paiement

Au moment de l'inscription, avant le 28 avril, 25% du coût devra être payé, soit 162,50\$+tx.

La balance devra être payé avant le 26 mai, soit 487,5\$+tx.

Veuillez communiquer avec Lise Beaulieu, info@reseau.coop, pour tout ce qui concerne la facturation et les paiements.

Processus d'inscription

1 – Suivre la [formation d'introduction gratuite C'est quoi une COOP?](#) et compléter la Boussole entrepreneuriale

Prochaines formations

- > 23 février
- > 23 mars
- > 27 avril

2- Prendre rendez-vous avec Erika, erika.gaudreault@reseau.coop, pour vérifier l'admissibilité du projet et valider la forme juridique

Admissibilité

- > Projet de coopérative gérée significativement par les travailleurs (coop de travail, de solidarité ou producteurs-artisans)
- > Minimum 3 membres
- > Projet d'affaires clair
- > Avoir la disponibilité de s'engager dans ce processus

3- Compléter les tests PAIE et Vision partagée qu'Erika vous fera parvenir



4- Entrevue avec Isabel pour vous faire part des commentaires des tests, répondre à vos questions concernant le Parcours COOP et confirmer votre participation

5- Signer le contrat d'accompagnement et effectuer le premier paiement

Dates importantes :

Date limite d'entrevue : 27 avril

Date limite d'inscription : 28 avril

Date de début du Parcours : 5 mai

Date limite pour le 1^{er} versement de 25% (non-remboursable) : 28 avril

Date limite d'abandon sans charge supplémentaire: 25 mai

Date limite pour le paiement final (75 %) : 26 mai

* Si le groupe abandonne le Parcours COOP après cette date, aucun remboursement possible. La totalité du forfait (650 \$+tx) sera chargé au groupe. Toutefois, il pourra utiliser la banque d'heures de coaching personnalisé au courant de l'année.

** Au-delà des 20 heures de coaching inclus au Parcours COOP, le Réseau COOP facturera les heures supplémentaires de coaching au tarif de 35 \$/hr. La banque de 20 heures de coaching incluse est utilisable sur un an à partir du moment de l'inscription.

Pour plus d'informations, communiquez avec Erika Gaudreault :

erika.gaudreault@reseau.coop

514.526.6267 #30